

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2017

Le 7 septembre 2017 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 31 août 2017, s'est assemblé en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. André GUILLOU, Maire.

Etaient présents : M. André GUILLOU, Maire ; MM. (Mmes) Michel GUILLOU, José LENEPVEU, Sophie BOYER, Serge QUEMERE, Catherine DE ABREU, Etienne CHEREAU et Jocelyne CAROFF, Adjoints ; MM. (Mmes) Max GOUDENHOFT, Fanny DERRIEN, Frédéric HENRIO, Danièle GOMES, Daniel MANCHEC, Dominique LE NAOUR, Catherine GARREAU, Jean-Luc QUEMERE, Lydie GOARIN, Edith GOURLAN, Jean-Christophe HUIBANT, Henri BOUTET, Jérôme GOURMELEN, Patrick LE GUYADER, René ROCUET, Serge SINOUE et Sophie TUDAL, Conseillers Municipaux.

Absentes excusées : Mmes Solenn LE STRAT-MOYSAN et Nathalie DROAL.

Secrétaire de séance : M. René ROCUET.

Suite à la démission de M. Pascal PITOR et de Mme Valérie LE MEUR, M. le Maire souhaite la bienvenue aux deux nouveaux conseillers municipaux, M. Dominique LE NAOUR et M. Serge SINOUE. Il remercie M. PITOR et Mme LE MEUR pour leur participation aux réunions du Conseil Municipal et des commissions et comités consultatifs.

M. le Maire demande également aux conseillers d'avoir une pensée pour nos compatriotes des Antilles, victimes de l'ouragan Irma qui a tout dévasté sur son passage.

1 - G : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 26 juin 2017 est approuvé après un vote à mains levées à 22 voix pour et 3 abstentions (MM. Serge QUEMERE, Dominique LE NAOUR et Serge SINOUE).

2 - G : CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE OU A UNE OBLIGATION DE TRANSMISSION AU REPRESENTANT DE L'ETAT : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°2

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, par délibération 4 - S du 5 novembre 2010, la commune s'était engagée dans la voie de la télétransmission des délibérations du Conseil Municipal et des arrêtés du Maire. Afin de pouvoir transmettre ces actes aux services du contrôle de légalité, une convention de télétransmission avait été signée avec la Préfecture le 1^{er} décembre 2010.

Un premier avenant à cette convention portant sur le changement d'opérateur de télétransmission avait été passé le 2 février 2015. Le présent avenant est relatif à l'extension du périmètre des actes télétransmis. En effet, tous les actes et leurs annexes, quelle que soit la matière, sont désormais concernés, y compris les documents budgétaires. Seuls les fichiers dépassant une volumétrie supérieure à 150 méga octets ou non adaptables à la télétransmission, notamment les documents graphiques en matière d'urbanisme de taille supérieure aux formats A4 et A3, continueront à être adressés sous format papier.

Il conviendra également de respecter une charte de la transmission électronique rédigée à l'attention des émetteurs.

M. le Maire sollicite donc le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer l'avenant N°2 à cette convention et à faire respecter la charte de la transmission électronique.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à 23 voix pour et 2 abstentions (MM. Dominique LE NAOUR et Serge SINOUE),

D'AUTORISER M. le Maire à signer avec la Préfecture l'avenant N°2 à la convention sur la télétransmission des actes au contrôle de légalité,

DE FAIRE respecter la charte de la transmission électronique.

3 - G : MARCHES DE FOURNITURE DE PRODUITS D'HYGIENE ET D'ENTRETIEN : ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

Mme Catherine DE ABREU informe le Conseil Municipal que la Commission des marchés s'est réunie le 25 août 2017 pour examiner les différentes offres des entreprises pour le marché de fourniture de produits d'hygiène et d'entretien. Il s'agit d'un marché sous forme d'accord-cadre mono-attributaire alloti qui sera passé pour une période de 24 mois, renouvelable une fois pour la même durée.

Mme DE ABREU souligne que neuf entreprises ont répondu à la consultation.

Le règlement de consultation prenait en compte les critères suivants :

- Le prix des prestations : 60%,
- La valeur technique : 40%.

Le détail des offres par lot sur 4 ans, avec la proposition d'attributaire, est le suivant pour une période de 12 mois :

- Lot n° 1 : produits d'entretien alternatifs, montant maximum : 3 000 € HT, Groupe Pierre LE GOFF Grand Ouest de Quimper.
- Lot n° 2 : produits d'entretien classiques, montant maximum : 6 000 € HT, Groupe Pierre LE GOFF Grand Ouest de Quimper.
- Lot n° 3 : matériels (lot réservé), montant maximum : 10 500 € HT, Société Pro Net Entretien Services – Ateliers du Golfe de Plougoumelen (56).
- Lot n° 4 : consommables, montant maximum : 18 000 € HT, Société ORAPI Hygiène de Saint-Grégoire (35).

Mme DE ABREU précise que les produits alternatifs regroupent des produits naturels tels que le savon noir, le bicarbonate de soude, le vinaigre blanc ou le savon en copeaux. Les essais réalisés sur les écoles et la Maison de l'Enfance ont été très concluants. L'impact financier ne sera mesurable que sur 2018 car il faut d'abord écouler les stocks, mais des économies devraient être réalisées. Le restaurant scolaire ne sera pas concerné dans un 1^{er} temps du fait des normes très strictes dictées par le protocole HACCP.

M. Henri BOUTET demande si cette démarche est à l'initiative du personnel. Mme DE ABREU répond positivement. Le personnel d'encadrement et d'exécution a suivi des formations et est très impliqué. Un agent est chargé d'élaborer les formulations. Ces produits contribuent également à la santé des utilisateurs et des usagers car les risques d'allergie sont moindres.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme DE ABREU et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à 23 voix pour et 2 abstentions (MM. Dominique LE NAOUR et Serge SINOU),

D'ATTRIBUER les marchés à procédure adaptée pour la fourniture de produits d'hygiène et d'entretien,
D'AUTORISER M. le Maire à les signer.

4 - G : MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DE LA CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE L'AMENAGEMENT DE LA ZONE DE LOISIRS DE MOUSTERLANN : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°2 POUR CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission des marchés s'est réunie le 25 août 2017 pour examiner un projet d'avenant au marché de maîtrise d'œuvre de la construction du restaurant scolaire et de l'aménagement de la zone de loisirs de Moustierlann. L'équipe de maîtrise d'œuvre Mostini-Mostini a communiqué aux services municipaux une facture d'honoraires n°12 du bureau d'études techniques OTEIS pour le chiffrage de l'aménagement de la zone de loisirs de Moustierlann.

Le titulaire de cette mission, dans le cadre du marché public était l'entreprise GRONTMIJ. Il convient de prendre un avenant au marché initial pour modifier la dénomination sociale du titulaire après le rachat de la Société GRONTMIJ par la Société OTEIS.

Le présent avenant a pour objet d'acter les conséquences sur le marché concerné du changement de dénomination sociale de GRONTMIJ SA devenant OTEIS. A compter de la date de ce changement de dénomination, la société OTEIS conservera le droit d'usage du nom commercial ISATEG.

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

M. Jérôme GOURMELEN demande où en est le dossier. M. le Maire répond qu'il a rencontré l'équipe de maîtrise d'œuvre en juin pour des ajustements techniques et financiers. Il attend désormais le retour pour étudier les financements.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à 24 voix pour et 1 abstention (M. Dominique LE NAOUR),

DE VALIDER l'avenant N°2 du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du restaurant scolaire et l'aménagement de la zone de loisirs de Moustlerlann concernant le changement de dénomination sociale,

D'AUTORISER M. le Maire à le signer.

5 - G : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DES COMITES CONSULTATIFS SUITE A DEUX DEMISSIONS

M. le Maire informe les conseillers municipaux de la démission de Mme Valérie MOREL en date du 1^{er} août 2017 et de M. Pascal PITOR en date du 1^{er} septembre 2017. Leur remplacement est réalisé de droit par le(la) premier(e) candidat(e) non élu(e) sur leur liste respective. Ainsi, Mme Valérie MOREL est remplacée par M. Serge SINOUE. M. Pascal PITOR a été remplacé par Mme Valérie LE MEUR, qui a aussitôt démissionné et a été remplacée par M. Dominique LE NAOUR.

Il convient dès lors de modifier la composition des commissions municipales et des comités consultatifs. Le vote a en principe lieu à bulletins secrets. Le Conseil Municipal peut cependant décider, à l'unanimité, de ne pas procéder aux modifications au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE MODIFIER la composition des commissions municipales et des comités consultatifs par un vote à mains levées.

Mme MOREL était membre de la Commission d'Urbanisme, ainsi que des Comités Consultatifs des Structures d'Accueil, de la Culture et de l'Environnement.

M. PITOR était membre de la Commission d'Urbanisme et de la Commission d'Industrie, du commerce et de l'Agriculture, ainsi que du Comité Consultatif de l'Environnement.

S'agissant de la Commission d'Urbanisme, elle est composée de l'ensemble du Conseil Municipal. Sa composition est donc mise à jour sans vote.

COMMISSION D'URBANISME

- M. Serge SINOUE remplace Mme Valérie MOREL,
- M. Dominique LE NAOUR remplace M. Pascal PITOR.

Après 4 votes à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés, les comités consultatifs concernés sont modifiés de la façon suivante :

COMITE CONSULTATIF DES STRUCTURES D'ACCUEIL

- M. Serge SINOUE remplace Mme Valérie MOREL.

COMITE CONSULTATIF DE LA CULTURE

- M. Serge SINOUE remplace Mme Valérie MOREL.

COMITE CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT

- M. Serge SINOUE remplace Mme Valérie MOREL.
- M. Dominique LE NAOUR remplace M. Pascal PITOR.

COMMISSION D'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'AGRICULTURE

- M. Dominique LE NAOUR remplace M. Pascal PITOR.

6 - G : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE ELU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Suite à la démission de Mme Valérie MOREL en date du 1^{er} août 2017, il convient de la remplacer au Conseil d'Administration du CCAS.

L'élection a lieu à bulletins secrets. Chaque Conseiller Municipal ou groupe de Conseillers Municipaux peut présenter un candidat.

Un seul candidat se présente, M. Serge SINOÛ.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et délibéré, décide, après un vote à bulletins secrets à 18 voix pour et 7 bulletins blancs,

D'ELIRE M. Serge SINOÛ au Conseil d'Administration du CCAS.

7 - G : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DU DEPART DU TOUR DU FINISTERE CYCLISTE 2018

M. le Maire a été sollicité par le K.A.S. (Kerfeunteun Animations Sportives) pour accueillir le départ du Tour du Finistère Cycliste Professionnel International le 14 avril 2018 et lui octroyer une subvention de 7 500 €.

Il présente l'historique du montant des subventions versées depuis 2013 : 7 000 €, 7 500 €, puis 3 750 € depuis 2015. Le complément est désormais versé par l'association SEVA qui s'est constituée pour maintenir l'accueil de cette manifestation sur la commune.

Il rappelle également le programme 2017, avec notamment le projet monté par l'Espace Jeunes « le relais run and bike St-E propre » mettant en avant l'éthique et les valeurs du sport. Les financements très intéressants obtenus ont largement couvert le coût de l'opération. Il souligne également les nouveautés 2017, avec un troc et puces, ainsi qu'une bourse aux vélos et un salon du VAE organisés autour de la fête communale. Globalement, c'est un bilan très positif en termes d'animations qui ressort. La semaine du vélo regroupe des animations populaires et gratuites multigénérationnelles qui créent de la convivialité et du lien social. Sur le plan financier, il déplore cependant le peu de succès de la soirée antillaise.

M. le Maire propose le versement d'une subvention de 2 750 € au K.A.S.

Mme Sophie BOYER souligne que l'édition 2017 est une opération blanche avec les subventions. Elle précise également que la Vice-Présidente du Conseil Départemental s'est déplacée à Saint-Evarzec et a remis à chaque jeune ayant participé au « relais St-E propre » un diplôme qu'ils pourront faire valoir dans leur CV. Ils ont été très bien accueillis sur leur parcours et ont véhiculé une image sportive et dynamique de la commune.

Mme Jocelyne CAROFF relève le côté pédagogique très positif de l'organisation de ce relais pour les jeunes.

M. Henri BOUTET précise que grâce aux subventions obtenues, les jeunes ont pu investir dans du matériel qui leur servira à l'avenir.

M. Jean-Christophe HUIBANT, secrétaire de SEVA, souligne que l'association pourra financer le complément de la subvention communale.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à 21 voix pour et 4 voix contre (MM. Danièle GOMES, Jérôme GOURMELEN Patrick LE GUYADER et Sophie TUDAL),

DE VERSER une subvention de 2 750 € au K.A.S. pour l'organisation du départ du Tour du Finistère cycliste en 2018.

8 - G : INFORMATIONS DIVERSES

📖 M. Etienne CHEREAU présente les changements intervenus dans les écoles à la rentrée scolaire, avec notamment la modification des rythmes scolaires, comme le tiers des communes française qui ont fait le choix du retour à 4 jours d'école par semaine. Il présente les nouveaux horaires et le positionnement des A.P.C. (Aides Pédagogiques Complémentaires) de 30 minutes le soir après l'école. Ces A.P.C. ne sont pas obligatoires mais ils peuvent poser des problèmes aux familles qui ont des fratries et au niveau du transport scolaire. Les enfants seront acheminés à la Maison de l'Enfance par les animateurs après les A.P.C. et un goûter leur sera servi.

S'agissant des transports scolaires, 20 élèves sont inscrits à ce service. Ils seront transportés par deux minibus et un taxi, ce qui apporte plus de souplesse dans les horaires notamment.

Sur le temps méridien, l'ordre de passage des classes a été modifié pour assurer plus de fluidité.

La question de l'accompagnement à la scolarité se repose mais n'est pas solutionnée pour l'instant. Avant la mise en place des TAP, il était encadré par deux animateurs et des bénévoles.

M. CHEREAU donne ensuite lecture des effectifs des écoles. Elles accueillent au total 389 élèves répartis de la manière suivante : 250 dans le public (90 en maternelle et 160 en élémentaire) et 139 dans le privé (51 en maternelle et 88 en primaire). Pour mémoire, à la rentrée précédente, 416 élèves étaient scolarisés à Saint-Evarzec. Malgré la baisse globale des effectifs, la 4ème classe de l'école maternelle Léonard de Vinci a été maintenue.

📖 Mme Sophie BOYER informe le Conseil Municipal que la création de la page Facebook de la commune a été officiellement lancée lors du Forum des associations le samedi 2 septembre. L'information touchera d'autres publics, les jeunes et une partie des actifs. Une formation spécifique pourra être organisée pour les séniors. Les résultats sportifs communiqués par les associations pourront être diffusés. Les publications écrites et les autres vecteurs de communication en place seront maintenus.

📖 M. Henri BOUTET dresse le compte-rendu de la réunion organisée par la CCPF le 17 août concernant la destruction des nids de frelons asiatiques. 187 nids ont été détruits cette année à l'échelle du Pays Fouesnantais. La campagne s'achèvera entre la mi-octobre et la mi-novembre.

📖 M. José LENEPVEU informe le conseil que le CCAS organise le 20 octobre à 14 H une réunion d'information à l'attention des séniors sur la sécurité routière. Cette « conférence » est intitulée « Rajeunir son permis ». Elle est organisée en partenariat avec la brigade motorisée de Quimper, l'auto-école SEZNEC et le service de sécurité routière de la DDTM. Des flyers seront distribués lors du repas des Aînés le 30 septembre.

📖 M. le Maire annonce une réunion technique qui doit se tenir le 8 septembre pour la réactivation de l'arrêt de car de Carn Yann. Le chantier doit démarrer dans 10 jours et durera environ deux semaines. M. René ROCUET espère que cet aménagement ne ralentira pas le projet global d'aménagement du carrefour. Mme Sophie BOYER souligne que les plans sont validés et les budgets votés.

📖 Mme Sophie BOYER rappelle qu'une double sectorisation des collèges a été mise en place à la rentrée pour Saint-Evarzec mais aucun varzécois n'est inscrit à la Tourelle.

📖 Réunions et manifestations :

- A partir du 6 septembre à la Mairie : Exposition « Migrations » de Manuella Flouriot.
- Vendredi 15 septembre dans l'après-midi : Passage du Breizh Electric Tour route de Concarneau. Il s'agit d'un rallye touristique d'éco-conduite réunissant des véhicules électriques, organisé en partenariat avec les syndicats d'énergie de Bretagne.
- Samedi 9 septembre à la Maison Communale : Collecte de sang.
- Lundi 11 septembre à 19 H 30 : Commission de la Communication.
- Mardi 12 septembre à 10 H 30 : réunion de la Commission des Travaux sur le projet d'aménagement et de sécurisation des espaces publics et de la voirie autour de l'îlot du Bourg.
- Samedi 16 septembre à 17 H à la médiathèque : Lancement de la saison culturelle.
- Samedi 30 septembre et dimanche 1^{er} octobre à l'Agora : Vente de livres d'occasion.
- Samedi 30 septembre à 12 H au restaurant scolaire : Repas des Aînés.
- Lundi 9 octobre à 10 H : Réunion du Comité Technique.
- Mardi 7 novembre à 20 H 30 : CCAS.

📖 Date du prochain Conseil Municipal : le jeudi 19 octobre 2017 à 20 h 30.

La séance est levée à 22 H et ont signé les membres présents.